

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-17

LE VENDREDI 11 AVRIL DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Roxane FOSSÉ, M Philippe BEUGNON, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER -CINTRAT

date de convocation : 11/04/2025
date d'affichage : 27/03/2025

nombre de conseillers :
en exercice : 14
présents : 9
votants : 14
quorum : 8

PROCURATIONS :

Mme Flore GAMBIER donne procuration à M Didier DUFOURMANTEL
M Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M David LE GLANIC donne procuration à M Thierry DUBOIS
M Olivier ROUCHE donne procuration à M Laurent DUGAS
M Romuald SEITE donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la 1^{ère} adjointe et Madame le Maire présentent le budget primitif de l'année 2025 et donnent toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 155 903,55 €
Recettes : 1 155 903,55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 251 693,36 €
Recettes : 1 251 693,36 €

Le budget Caisse des Ecoles est intégré au budget primitif de la commune depuis 2023 et ce pendant 3 ans afin de pouvoir supprimer ce budget annexe en 2026.

Le budget du Centre Communal d'action sociale est intégré dès 2025 dans le budget communal, l'excédent y est versé soit 5 025,30 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'année 2025 tel qu'il est présenté.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la loi NOTRE, les services de l'Etat demandent que soit établie, pour une meilleure compréhension des citoyens, une note de présentation retraçant les différentes opérations budgétaires de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette note de synthèse du budget de la commune et budgets annexes telle qu'elle est présentée.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-lequalite.com

99_DE-095-219506516-20250411-2025_17-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		DEPENSES	RECETTES
			1 193 494,37	1 251 693,36

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	43 000,00	(si solde négatif)	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	15 198,99		0,00
		=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 251 693,36		1 251 693,36

VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget		DEPENSES	RECETTES
			1 155 903,55	984 784,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	(si déficit)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		171 119,55
		=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 155 903,55		1 155 903,55

TOTAL DU BUDGET (4)		2 407 596,91		2 407 596,91
---------------------	--	--------------	--	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement vides.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement vides.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
 - Investissement : 7.5%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé » Budget cumulé = BP + BS + DM

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2025

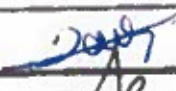
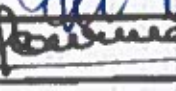
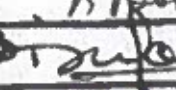
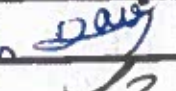
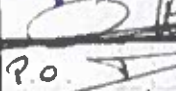
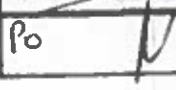
Présenté par Le Le Maire (1).

A Vetheuil, le 11/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Vetheuil, le 11/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2).(3).

BARBIER-CINTRAT Dominique	
BEUGNON Philippe	
DUBOIS Thierry	
DUFOURMANTEL Didier	
DUGAS Laurent	
FOSSE Roxane	
GAMBIER Flore	
GARDIE Thierry	
GIBAUD Christine	
HERPIN-POULENAT Dominique	
LE GLANIC David	
LEPICIER-CAPUTO Isabelle	
ROUCHE Olivier	
SEITE Romuald	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « le présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

